



## Allocation parent isolé et mère étrangère d'enfant français

Par **gentilblack**, le **29/03/2012** à **14:33**

Bonjour,

Je suis mère d'enfant français d'une petite fille de presque 2 ans. Je n'avais pas fait de demande de API (RSA) faute de régularisation de ma situation administrative car j'étais en effet sans papiers. Une fois régularisée, j'ai déposé mon dossier pour la demande de RSA. J'ai obtenu un premier versement du mois de février 2012.

Pourtant, lorsque je m'étais rendu dans les différents services de la CAF/Pôle emploi, les conseillers rencontrés m'ont bien précisé que j'aurai droit à un rappel à partir de la date d'obtention de mon titre de séjour. Ces propos ont été réitérés par des téléc conseillers. Or j'ai obtenu mon titre de séjour depuis le 1er janvier 2011 et je devrais logiquement avoir le rappel de l'API depuis janvier 2011. J'ai contacté d'ailleurs certaines d'entre elles de mon cas qui m'ont confirmé avoir perçu ce rappel. Surtout depuis le 1er janvier 2011, je n'ai vécu d'aucune ressource que d'emprunts officiels. A savoir que le rappel de la PAJE m'a bel et bien été faite.

Ma question est de savoir quel article faut il faire valoir et quel organe faut il saisir pour bénéficier de ce rappel d'allocations?